

L'extraordinaire Odyssée d'un habitant de Sivergues : Mathieu Pellanchon

Parmi les provençaux fugitifs après la révocation de l'édit de Nantes, Mathieu Pellanchon mérite une place toute particulière car cet enfant de Sivergues se trouva engagé dans la Glorieuse Rentrée des vaudois piémontais et fut, en suite, galérien pour la foi.

En 2003, Anne Marie de Cockborne a donné au Cercle généalogique de Vaucluse, d'importantes notes sur la famille Pellanchon qu'elle suit, à Sivergues, depuis 1514. L'origine de cette famille nous est inconnue. Le nom est toutefois d'origine vaudoise à en croire Osvaldo Coisson,¹ et les alliances que la famille contracta au fil du temps confirment cette appartenance avant même que les registres d'église viennent officialiser ce lien.

Un siècle après son arrivée à Sivergues, la famille Pellanchon est solidement implantée. Jean Pellanchon est même baille² du seigneur... Né vers 1645, il avait épousé Marie Seguin, de Puyvert qui lui donnera de nombreux enfants. J'ai dénombré cinq fils et autant de filles. Je n'évoquerai que leur aîné, Mathieu, né vers 1665³

Le 23 octobre 1685 par devers Jean Courtois, notaire d'Apt et en présence de François d'Hortye prêtre, Jean Pellanchon fait, en l'église de Sivergues, abjuration de l'hérésie de Calvin ainsi que le firent aussi sa femme et leurs enfants Mathieu, 20 ans, Jean, 16 ans, Isabeau, 14 ans, André, 12 ans, les plus jeunes étant dispensés en raison sans doute de leur âge⁴. Néanmoins – sans doute en 1687 – Mathieu quitte la France et se réfugie en Suisse.

En 1689, il se joint avec enthousiasme à l'entreprise des Vaudois des vallées du Piémont chassés de chez eux en raison de leur foi et qui, sous la direction du colonel-pasteur Arnaud, réalisèrent ce

qu'on a appelé « la Glorieuse Rentrée ». Il n'avait pourtant aucun intérêt personnel à une telle entreprise. Il ne fut donc poussé que par son zèle pour la foi ou un goût de l'aventure ; ses engagements ultérieurs incitent à opter pour la première de ces suppositions.

Ce n'est pas dans le cadre d'un simple article qu'on peut évoquer ce que fut cette Glorieuse Rentrée, en son temps et dans l'histoire vaudoise. D'autres l'ont étudiée complètement⁵ et je ne puis que vous renvoyer à leurs travaux. Retenons seulement que la traversée de la Savoie par un millier d'hommes armés s'est faite sans combats, les milices locales, pourtant sur le pied de guerre, acceptant finalement, à chaque fois, de laisser passer la troupe contre promesse de ne commettre aucun dommage.

Les seules difficultés – mais elles furent de taille - résultaient de la nécessité pour les vaudois d'éviter les grandes voies et les centres importants et ils durent supporter un long cheminement en montagne avec notamment l'ascension du col de Tignes puis du Mont Cenis sachant qu'au pied de ce dernier ils trouveraient à l'Ouest les troupes du roi de France, à l'Est celles du duc de Savoie, toutes deux alertées, et qui les attendaient de pied ferme.



Pellanchon fut fait prisonnier par les troupes françaises, avec 122 autres vaudois, à Salbertrand. C'était le 24 août, jour où les catholiques fêtent la St Barthélemy et la huitième journée de marche depuis la traversée du lac Léman.

Salbertrand dépendait de l'escarton d'Oulx qui restera dauphinois - et donc français - jusqu'en 1713 ; Pellanchon et les autres prisonniers furent

¹ « *I Nomi di famiglia delle valli valdesi* » 1^{ère} édition, Società di studi valdesi, Torre Pellice, 1975.

² Le baille (ou bailli) était le régisseur de la seigneurie, percevait les droits seigneuriaux et rendait justice au nom de son maître.

³ Son frère, André, prit également le chemin de l'exil pour la foi mais suivit une voie bien différente puisqu'il rejoignit la Hollande et, de là, l'Afrique du Sud.

⁴ Cf. AD 84, notariat d'Apt, fonds Laurents vol. 40 f° 374v

⁵ Voir notamment! « *Histoire de la Glorieuse Rentrée des vaudois dans leurs vallées* » par **Henri Arnaud Pigneron**, 1880, et édition italienne « *Il glorioso Rimpatrio dei Valdesi* », paru chez Meynier à Turin 1989 avec notes par Jean Gonnet – « *Henri Arnaud, d'Embrun, pasteur et colonel auprès des Vaudois* » par **Théo Kiefner** à Gap, 1989, ouvrage qui contient la meilleure bibliographie et l'étude la plus sérieuse sur la Glorieuse Rentrée.

donc conduits à Valence d'abord puis à Grenoble pour être jugés par l'intendant de police Bouchu, qui mena rondement la procédure : dès le 12 octobre 1689 une première ordonnance était rendue, suivie d'une seconde le 10 décembre. Au total, un condamné dut subir le supplice de la roue, 95 devaient être pendus - dont Mathieu Pellanchon.

L'affaire, reconnaissons le, ne justifiait pas de longs débats sur le fond. Les prévenus se voyaient reprocher d'être des religionnaires nouveaux convertis réfugiés en Suisse et venant en France en armes ; ils n'avaient pas hésité à se servir de ces armes contre les armées royales ; ils ne relevaient pas d'autres sanctions que de celles prononcées. Le roi, avisé, estima, quant à lui, qu'il y avait mieux à faire que d'exécuter ces jeunes hommes ; les galères de la flotte royale manquaient de marins ; il commua donc leur peine en galères à vie.

Envoyer sur les galères du roi les « *malsentants de la foi* » était une vieille habitude ; rappelons seulement qu'après la tragédie de Cabrières et Mérindol, en 1545, des vaudois, au nombre de 666 furent entassés au bagne de Marseille et de là sur des galères⁶.

Lorsqu'on lit les trois volumes des « *Galères de France et les galériens protestants des 17^e et 18^e siècles* » de **Gaston Tournier** on se rend compte de ce que cela signifiait comme souffrances physiques et morales : attachés - on disait « *enferrés* » - au niveau de la jambe gauche ils étaient reliés à une chaîne et ils restaient ainsi à leur banc, de jour comme de nuit, ne pouvant même pas s'allonger pour dormir ; sans pouvoir prendre le moindre soin d'hygiène, ils vivaient dévorés de vermine. À bord, ils étaient tourmentés par *comites* et *argousins* qui recouraient à la bastonnade à toutes occasions, tandis que l'aumônier, lors des retours au port travaillait à provoquer des abjurations. « *Vous êtes ici à portée d'être délivrés dans deux fois vingt quatre heures si vous voulez changer [de religion]* »⁷

Pellanchon résista 23 ans à ces conditions de vie effroyables, sur l'*Émeraude* à Dunkerque ou la *Fortune* à Marseille. La *Liste générale des*

confesseurs de la vérité qui sont sur les galères de France dressée par Henri Bertrand⁸ entre 1696 et 1700 indique que notre vaudois du Luberon « *est encore faisant profession de la Religion Réformée protestant de vouloir vivre et mourir dans la vérité de l'Évangile où il a été élevé* ». Il y restera encore près de 15 ans.

Mathieu Pellanchon était, alors, à Dunkerque, dans la *chiourme*⁹ de la galère l'*Émeraude*. Il avait été décidé d'un transfert à Marseille de nombre de galériens dont notre homme de Sivergues.

Jean Marteilhe, qui suivit le même périple raconte¹⁰ ce dernier cauchemar : ils ignoraient tout de leur devenir lorsqu'ils furent enlevés de leurs bancs, placés par des inconnus dans une barque où des soldats des galères les firent se coucher sur le dos et leur placèrent une baïonnette sur la gorge ; puis tous feux éteints, la barque sortit du port de Dunkerque ; lors d'un contrôle, ils entendirent affirmer que la barque se rendait sur un lieu de pêche pour approvisionner la maison du gouverneur et cela à la demande de ce dernier. Les pauvres prisonniers pensaient leur dernière heure arrivée et s'attendaient à être assassinés d'un moment à l'autre ?

Puis, le temps passa, l'écoutille qui les tenait enfermés s'ouvrit. Marteilhe reconnut un officier de sa galère qui le rassura et lui apprit qu'ils allaient être débarqués à Calais et conduits par voie de terre au Havre.

À terre, on les accoupla deux par deux à l'aide des fers qu'ils portaient toujours ; ces couples étaient reliés par une chaîne aux autres galériens, au nombre de 23 et la petite troupe partit ; mais au bout d'un kilomètre il apparut que certains d'entre eux étaient trop vieux ou malades et que les autres avaient perdu l'habitude de marcher. Il fallut trouver un autre mode de transport ; après bien des hésitations, à la demande des galériens deux chariots



Vue de Dunkerque vers 1640 (Bibliothèque Communale de Dunkerque)

⁸ Reproduite au tome III du livre de Tournier

⁹ On appelait ainsi l'équipage de forçats

¹⁰ Dunkerque est alors soumis aux Anglais à la suite du traité d'Utrecht d'avril 1713. Les galériens ont travaillé au démantèlement de la place avant d'être évacués par voie de terre, les galères n'étant plus en état de naviguer. NDLR

⁶ Voir **E. Arnaud** « *Histoire des protestants de Provence* » tome I p.75

⁷ Voir les « *Mémoires d'un galérien du Roi-soleil* » de **Jean Marteilhe** p.216 de l'édition de 1982

furent réquisitionnés ce qui leur évita des fatigues au dessus de leurs forces.

Au Havre, l'intendant de marine qui les prit en charge avait été prévenu en leur faveur par des frères en la foi et il les logea non dans une prison ou une écurie comme jusqu'alors mais dans une grande chambre où ils trouvèrent paillasses et couvertures et le menu qui leur était imposé fut amélioré. Permission fut donnée de recevoir qui se présenterait pour les visiter et ils purent pratiquer leurs exercices de piété et conserver leurs « livres de dévotion ».



Mais les bénéficiaires de telles faveurs ignoraient toujours ce qu'on allait faire d'eux ; certains pensaient qu'ils allaient être déportés en Amérique. Au bout de quinze jours parvint l'ordre de les conduire à Paris pour les joindre à la chaîne qui, deux fois par an conduit les forçats de la capitale à Marseille où ils embarquent sur des galères en Méditerranée. Ils crurent qu'il s'agissait d'un enlèvement par leurs frères en la foi, la nouvelle leur ayant été présentée ainsi par une jeune coreligionnaire venue les visiter quelques heures plus tôt.

C'est donc sans appréhension qu'ils montèrent dans les quatre chariots qui les attendaient. Arrivés à Rouen les prisons ne voulaient pas les accueillir et ils furent parqués, sans nourriture ni boisson dans un affreux cachot, les pieds enserrés dans de grosses poutres : ils avaient été annoncés comme des sorciers étrangers adoreurs du diable et plus méchants que lui. Apprenant le lendemain qu'ils n'étaient « que de simples huguenots » leur sort fut amélioré et ils purent même recevoir la visite de coreligionnaires.

Le long périple se poursuivit ; partis le 1^{er} octobre 1712 de Dunkerque, ils arrivèrent à Paris le 17 novembre où ils furent, cette fois, enchaînés au col et restèrent trois jours et trois nuits dans cette position au fond d'un vaste cachot bas de plafond ; en payant 50 écus, les galériens furent déchaînés au col et enchaînés au pied seulement.

Ils ne quittèrent Paris que le 17 décembre ; ils étaient 281 forçats dont 22 huguenots ; moyennant les fonds fournis par leurs frères, ces derniers purent, en cas de fatigue excessive, rejoindre un des quatre chariots qui les suivaient.

La chaîne alla à pied de Paris à Lyon, puis descendit le Rhône en bateau jusqu'à Pont St Esprit et reprit la route jusqu'à Marseille où elle arriva le

17 janvier 1713. Les huguenots furent placés sur la grande galère *La Réale*. L'entreprise de conversion reprit de plus belle ; on n'hésita pas à recourir à des « conversions » de faux religionnaires suivies de fausses libérations.

La signature de la paix entre la France et l'Angleterre signée à Utrecht, en avril 1713, avait fait espérer à tous les confesseurs de la foi une prompte délivrance grâce à l'entremise de la reine Anne d'Angleterre mais les négociateurs oublièrent nos forçats. Le marquis de Rochegude, appuyé par les grandes voix du protestantisme européen reprit les contacts avec la reine ; celle-ci intervint directement auprès de Louis XIV lequel lui accorda enfin ce qu'il avait refusé aux diplomates¹¹. et 136 forçats pour la foi furent finalement libérés, à condition de quitter le royaume de France.

La nouvelle ne fut connue des bénéficiaires que tardivement et nombre de huguenots avaient été omis sur cette liste. Pour quitter la France rien n'avait été prévu et ce devait être aux frais des libérés et ceux-ci n'avaient pas les moyens de fréter un navire pour la Hollande ou l'Angleterre.

Mathieu Pellanchon voulait retourner en Suisse ; il dut donc attendre le passage d'un navire allant de Marseille à Gênes ; il put prendre place dans une tartane faisant du cabotage sur les côtes méditerranéennes moyennant 6 livres par tête. Les 136 purent enfin embarquer le 17 juin 1713. La mer était très agitée et tous eurent le mal de mer. Le bateau dut donc faire escale à Toulon. Le lendemain il reprit la mer et trois jours plus tard il arriva à Villefranche. Ils étaient donc sur les terres du duc de Savoie et, avec l'assistance d'un nîmois réfugié pour la foi, ils purent rejoindre Turin à cheval ; là ils furent aidés par des vaudois et atteignirent enfin Genève.

Je perds ensuite la trace de Mathieu Pellanchon. Il avait alors près de 50 ans dont 23 comme galérien. C'était sans nul doute un homme en fin de vie pour l'époque et je doute qu'il ait pu connaître une paix bourgeoise et fonder famille. Un jour, peut-être nous connaissons la fin de sa vie, fin qu'on ne peut que souhaiter paisible et heureuse.

Georges PONS

¹¹ Voir sur ces négociations l'article de **Paul Fonbrune-Berbineau** dans le bulletin de la S.H.P.F. 1889, pp.225-238.